



## Chambre Nationale des Services d'Ambulances

19bis, avenue René Coty

75014 PARIS

Tél : 01 43 27 56 74

[www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com)

[cnsa@cnsa-ambulances.com](mailto:cnsa@cnsa-ambulances.com)

### Ce qui change au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

#### Le salaire des Auxiliaires Ambulanciers.

	Taux horaires applicables.
Ambulancier 1 <sup>er</sup> degré - Emploi A Auxiliaire Ambulancier.	Le Taux horaire au 1 <sup>er</sup> Janvier 2017 est de <b>9,76 €</b> , (SMIC) Hors indemnité d'ancienneté.

### Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> Juillet 2016. Le salaire des Ambulanciers CCA-

#### DEA :

Ambulancier 2 <sup>ème</sup> degré - Emploi B Ambulancier CCA, DA, DEA.	Le Taux horaire conventionnel au 1 <sup>er</sup> Juillet 2016 est de <b>10,3130 € de l'heure</b> , Hors indemnité d'ancienneté.
-------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### Ce qui a changé au 1<sup>er</sup> Juillet 2016.

Indemnité pour travail du Dimanche et jours fériés \* **19,99 €**

\* Sous conditions d'ancienneté pour les jours fériés.

### Ce qui ne change pas. Les Coefficients.

	Coefficients applicables à compter du 11 Janvier 2012 et toujours applicable au 1 <sup>er</sup> Janvier 2017.
Coefficient de décompte des temps de travail	90 % hors périodes de permanence, (sauf accords internes à l'entreprise).
Coefficient de décompte des temps de travail.	75 % en période de permanences. (Sauf accords internes à l'entreprise).

### Ce qui ne change pas. Le contingent annuel d'heures supplémentaires.

	Contingent applicable à compter du 11/01/2012.
Contingent annuel d'heures supplémentaires.	385 heures. (130 h en cas de modulation)